

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mercredi 25 avril 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Spécial invalidité des consécration épiscopales conciliaires

Les dominicains d'Avrillé acculés en pleine tourmente doctrinale. Que vont-ils faire maintenant ?

La pseudo-« démonstration » inventée par le trio Bugnini : -DomBotte-Lécuyer de la prétendue validité de la pseudo-forme sacramentelle épiscopale promulguée par Montini-PaulVI le 18 juin 1968, vulgarisée par le Père Pierre-Marie de Kergorlay, à présent anéantie.

La ruine du recours sophistique et fallacieux aux « rites sacramentels orientaux »

L'étude du *CIRS* que nous venons de diffuser, qui réfute totalement l'article de l'abbé Calderon, paru dans le numéro 58 du *Sel de la terre* (automne 2006), expose l'impressionnante rétrospective des reculades successives des dominicains d'Avrillé, **jusqu'à la ruine complète à présent de leur argumentaire sophistique en faveur de la prétendue validité sacramentelle de la pseudo-forme sacramentelle épiscopale promulguée par Montini-PaulVI le 18 juin 1968 (*Pontificalis Romani*).**

Désormais, l'abbé Calderon reconnaît le caractère artificiel et fabriqué de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome* et il ne soutient plus le Père Pierre-Marie dans son recours sophistique indu au rite d'intronisation du Patriarche maronite, dont il est désormais établi et reconnu **en toute certitude qu'il n'est nullement sacramentel, mais purement juridictionnel.**

En invoquant cette fois-ci le rite sacramentel Copte de consécration épiscopale, l'abbé Calderon tente une dernière défense pitoyable de la prétendue validité sacramentelle impossible du pseudo-rite épiscopal de Montini-PaulVI, à grand renfort de sophisme **et de manœuvres déloyales en feignant systématiquement, en particulier, d'ignorer les réfutations du CIRS déjà largement publiées en particulier sur le site internet rore-sanctifica.org.**

Mais cette dernière étude du *CIRS* vient rappeler tout cela **pour, une bonne fois pour toutes, mettre un point final à cette argumentation sophistiquée et fallacieuse complètement réfutée publiquement**, et la balayer à nouveau entièrement.

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-04-24-FR_Refutation_de_l_abbe_Calderon.pdf

Les dominicains qui, **sous la pression de Mgr Williamson, l'ancien Anglican, variante méthodiste**, dont les liens avec l'abbé Schmidberger sont de plus en plus largement évoqués, ont publiquement engagé leur autorité dans cette triste affaire en novembre 2005.

Ils se trouvent désormais seuls, et face à Dieu dans ce qui devient de jour en jour davantage un péché public contre le Saint-Esprit.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Extrait de la page 10 à la page 13 de la réfutation de l'abbé Calderon par le CIRS
Ce document est téléchargeable¹ sur le site de Rore Sanctifica

La chronologie du débat sur l'invalidité sacramentelle du nouveau rite épiscopal et les variations des Dominicains d'Avrillé sur le sujet

Chronologiquement, le Père Pierre-Marie a publié son article (n°54 du *Sel de la terre*) en novembre 2005, afin de répondre aux deux premiers tomes de *Rore Sanctifica* qui sont **parus dès les mois d'août et septembre 2005**. Ces deux tomes du *CIRS* démontrent en effet, sur la base des données du Magistère infaillible de la Sainte Eglise et de ses Pontifes concernant la Théologie sacramentelle catholique, l'invalidité sacramentelle **intrinsèque** de la nouvelle pseudo-forme sacramentelle essentielle épiscopale conciliaire.

Ensuite, **les *Notitiae* du CIRS, publiées dès février 2006⁷**, ont ruiné entièrement la pseudo-« démonstration », signée du Père Pierre-Marie de Kergorlay o.p., de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite épiscopal, en démontrant son caractère **artificiel et « reconstruit »** à partir de la prétendue *Tradition apostolique* faussement attribuée à *Hippolyte de Rome*, ainsi que l'usage de **sources erronées ou falsifiées**, le montage effectué sur un **tronçonnement ad hoc** et fallacieux du texte du rituel du Patriarche maronite, la prise en compte du rite sacramentel épiscopal Copte **expurgé délibérément par les réformateurs liturgistes modernistes de sa potestas ordinis épiscopale explicite et univoque**, la non satisfaction des deux critères de Pie XII par la pseudo-forme sacramentelle essentielle épiscopale conciliaire, etc...

L'abbé Cekada² a publié le 25 mars en anglais une synthèse qui vulgarise en grande partie les travaux des *Notitiae* du *CIRS*. La version française visée par l'abbé Cekada en a aussitôt été placée par le *CIRS*, avec son original anglais, sur le site www.rore-sanctifica.org

Le *CIRS* a aussi produit une note montrant, en tirant une preuve des archives officielles du *Consilium*, que les réformateurs liturgistes modernistes ont délibérément coupé la désignation univoque du pouvoir d'Ordre – ***potestas ordinis*** - du texte latin du rite sacramentel épiscopal copte (une des deux conditions nécessaires à la validité sacramentelle de la forme essentielle)³

En réponse à tout cela, le Père Pierre-Marie a publié une note (n°56 du *Sel de la terre*) en mai 2006 afin de prétendre que le texte du rite du Patriarche Maronite « aurait été consacré **dans le passé** » mais sans apporter aucun indice ni preuve à l'appui de son affirmation toute gratuite, tout en niant, et en se refusant à la constater, l'hérésie onctioniste du rite, **telle qu'explicitée pourtant par le Père Lécuyer lui-même⁹**, l'un des architectes de ce nouveau rite sacramentel épiscopal, hérésie explicite présente dans la nouvelle pseudo-forme sacramentelle essentielle épiscopale conciliaire, tout en persistant également à prétendre, contre les travaux

¹ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-04-24-FR_Refutation_de_l_abbe_Calderon.pdf

² L'abbé ANTHONY CEKADA enseigne la Théologie morale et sacramentelle, le Droit canon et la Liturgie au séminaire de la Très Sainte Trinité à Brooksville en Floride. Il a été ordonné en 1977 par Mgr l'Archevêque Marcel Lefebvre, et il a écrit de nombreux articles et études concernant la question traditionaliste. Il réside à côté de Cincinnati où il célèbre la messe latine traditionnelle.

³ [http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiqués/communiqué_\(2006-04-25\)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiqués/communiqué_(2006-04-25)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf)

universitaires qui font à présent autorité dans le monde des spécialistes de la question, que la prétendue *Tradition apostolique* serait bien présente dans les rituels Maronite et Copte. En outre, le Père Pierre-Marie a totalement ignoré dans son article l'étude de l'abbé Cekada citée plus haut.

Cette note et ce premier article du n°54 ont été regroupés par les dominicains d'Avrillé dans une brochure « *Sont-ils évêques ?* » diffusée en fin juin 2006, à l'occasion de la réunion solennelle (une fois tous les douze ans) du Chapitre Général de la FSSPX.

Entretemps le *CIRS* a publié la *Notitia III De Ordinatione Patriarchae*⁶ qui produit une étude approfondie retraçant l'historique du Pontifical Maronite, étude qui enterre définitivement la thèse de la prétendue « *valeur consécatoire* » de la prière « *dite de Clément* » **utilisée exclusivement pour l'intronisation purement juridictionnelle et non sacramentelle du Patriarche.**

De même le *CIRS* a publié la *notitia V De Occultatione*⁴ qui établit l'historique de l'occultation de la question de l'invalidité sacramentelle du nouveau rite épiscopal romain au sein de la FSSPX.

Réagissant à ces publications du *CIRS*, la brochure « *Sont-ils évêques ?* » introduit une oblitération discrète du texte du n°56 du *Sel de la Terre*, lequel comportait une erreur grossière (dénoncée par le *CIRS*) sur les sources d'un texte invoqué par Avrillé (*Testamentum Domini*)

En juillet 2006, le *CIRS* a produit la *Notitia IV De Spiritu Principali*⁹ qui détaille théologiquement le contenu hérétique onctionniste explicité par le Père Lécuyer lui-même de la nouvelle forme, ainsi que la *Notitia VI De Erratis*³ qui reprend chaque point de la brochure « *Sont-ils évêques ?* » pour réfuter cette brochure point par point sur la base des arguments déjà développés depuis 12 mois par le *CIRS*.

Entretemps, était apparue une nouvelle pseudo-« *démonstration* » de la prétendue validité sacramentelle intrinsèque de la nouvelle forme épiscopale conciliaire, concoctée par le Frère Santogrossi, bénédictin conciliaire (déjà préfacé par l'abbé Barthe) et présentée élogieusement par l'abbé de Tanoüarn dans sa revue *Objections* (juin 2006). Bâtie sur le sophisme de l'« *implicitisme sacramentel* », le *CIRS* a eu vite fait de démystifier cette **farce « théologique »** dès le mois d'août 2006⁵ par une étude très complète et référencée.

Le contexte de l'entrée en lice du « poulain » de Mgr Williamson : l'abbé Calderon

C'est dans ce contexte de la ruine totale de l'argument fallacieux du recours aux rites orientaux et de la large diffusion du caractère hérétique onctionniste de la nouvelle pseudo-*forme sacramentelle essentielle épiscopale*, qu'intervient finalement l'articulet de 6 pages de l'abbé Calderon publié par *Le Sel de la Terre* en octobre 2006 dans son n°58.

Le discrédit des travaux d'Avrillé, et du Père Pierre-Marie en particulier, est en effet alors devenu tel qu'il est jugé nécessaire par Mgr Williamson (ancien Anglican – variante méthodiste), membre éminent du Comité de lecture de cette revue des Dominicains d'Avrillé, de faire monter au créneau un nouveau clerc : il choisit pour cette mission l'abbé Calderon, professeur au séminaire de La Reja que cet évêque dirige.

Ce dernier, va d'emblée concéder à l'abbé Cekada, la caractère artificiel et l'origine incertaine de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*.

Cet abandon de ce qui constitue la prétendue « *base scientifique* » de la réforme liturgique conciliaire réalisée par le trio diabolique Bugnini : -DomBotte-Lécuyer, constitue déjà par lui-même un aveu de taille. Dans le n°56 du *Sel de la terre*, le Père Pierre-Marie persistait en effet à s'y attacher encore désespérément. Ce recul de l'abbé Calderon dans le *Sel de la terre* constitue un aveu implicite du mensonge de Montini-Paul VI.

En outre, l'abbé Calderon refuse ostensiblement de se solidariser avec le Père Pierre-Marie dans son recours indu au texte du rite du Patriarche Maronite. Tout au contraire, il le laisse de côté, ayant bien compris, suite aux études déjà publiées par le *CIRS* sur le Pontifical Maronite et son historique, et devant les déclarations de Mgr Al-Jamil déjà diffusées, que cette partie de la pseudo-« *démonstration* » de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale conciliaire **était désormais devenue absolument insoutenable.**

Afin de sauver ce qui lui paraît encore pouvoir l'être de la pseudo-« *démonstration* » **extrinsèque** de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale conciliaire du n°54 du *Sel de la terre*, l'abbé Calderon va s'employer dans cet articulet à justifier cette prétendue validité sacramentelle par le recours au rite sacramentel épiscopal Copte.

⁴ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-05-11-FR_III-Notitiae_5-Histoire_Pontificalis_Romani_dans_la_FSSPX.pdf

⁵ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-08-20-FR_Rore_Sanctifica_Refutation_de_Santogrossi.pdf

Ce faisant, l'abbé Calderon reste sur le terrain d'une approche **extrinsèque** et se garde bien d'examiner la validité sacramentelle **intrinsèque** de la nouvelle pseudo-forme sacramentelle épiscopale conciliaire.

Pour ce faire **il invente** le sophisme de la « *phrase forme-effective* » afin de tenter d'escamoter le concept théologique catholique traditionnel de « *forme sacramentelle essentielle* » de la théologie sacramentelle catholique authentique, qui, avec ses définitions infaillibles et ses caractéristiques précises, vouerait d'emblée à l'échec patent sa tentative d'élaborer une pseudo-« *démonstration* » de validité sacramentelle du pseudo-rite épiscopal de Montini-Paul VI, qui soit susceptible d'égarer encore quelques lecteurs non avertis et trop confiants du *Sel de la Terre*.

C'est grâce à cette astuce qu'il prétend pouvoir se permettre de s'affranchir ainsi artificiellement **de la définition** de cette pseudo-*forme sacramentelle essentielle épiscopale* **précisée par Montini-Paul VI lui-même** dans sa propre « *constitution apostolique* » *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968, comme des contraintes rigoureuses exigées infailliblement par le Pape Pie XII dans sa constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* du 30 novembre 1947, à peine d'invalidité sacramentelle de la forme sacramentelle essentielle de la consécration épiscopale.

L'article de l'abbé Calderon est présenté par le *Sel de la terre* comme une réponse à l'étude de l'abbé Cekada publiée le 25 mars 2006, et un « *complément* » aux précédents travaux d'Avrillé, alors qu'il s'agit en premier lieu **d'un désaveu cinglant** d'une bonne partie de la pseudo-« *démonstration* » de cette prétendue validité sacramentelle du nouveau rite épiscopal conciliaire, publiée depuis le n°54, automne 2005, du *Sel de la terre*, et d'une suite de nouveaux sophismes et de redites sophistiques sur le rite sacramentel épiscopal Copte, **qui ne tient aucun compte des réfutations publiques déjà publiées et republiées par le CIRS, ni des documents apportés par le CIRS à l'appui de ses réfutations réitérées.**

Nous allons voir que cet article sans références ni citations appropriées représente une fuite en avant dans le flou, le recours à l'examen « du rite complet » de Montini-Paul VI étant désormais considéré comme nécessaire.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>